



## LES HUIT PROPOSITIONS DE L'AFIPA POUR DEVELOPPER L'AUTOMEDICATION RESPONSABLE

**L'automédication responsable consiste pour les individus à soigner leurs maladies grâce à des médicaments autorisés, accessibles sans ordonnance, sûrs et efficaces dans les conditions d'utilisation indiquées (définition OMS 2000).**

Elle doit se développer car ses aspects positifs sont indéniables : **premier pas du parcours de soin, elle contribue à l'éducation du patient** et elle renforce son autonomie. **Elle valorise le conseil du pharmacien et est une réelle opportunité pour le médecin d'une bonne prise en charge symptomatique du patient** sous le contrôle du pharmacien. Enfin, **elle contribue à la bonne gestion du système de santé.**

Aujourd'hui, l'automédication responsable séduit les patients français : **68% des Français de 18 à 64 ans pratiquent l'automédication** (Etude Afipa TNS Sofres septembre 2011).

Elle séduit également les patients européens puisque dans les pays voisins, le marché de l'automédication représente en moyenne 10.4% du marché pharmaceutique global.

Malgré un ensemble de signaux positifs, la France, deuxième pays le plus peuplé d'Europe derrière l'Allemagne, se classe en **avant-dernière position des pays européens avec seulement 6.4% du marché global représenté par l'automédication** (Facts & figures AESGP 2010).

Mais, il subsiste encore dans notre pays de trop nombreux **freins culturels, politiques, réglementaires et économiques** qui entravent le développement de l'automédication responsable.

**L'Afipa propose huit leviers pour y remédier.**

## TROIS PROPOSITIONS DE L'AFIPA POUR INFORMER ET EDUQUER LE PATIENT

### **Proposition 1 : donner au patient dès le plus jeune âge une éducation à la santé**

- ***Pour que les patients deviennent de véritables acteurs de leur santé, l'Afipa propose que des programmes d'éducation à la santé (et notamment sur les pathologies courantes) soient intégrés dans les programmes scolaires***

Le patient dispose aujourd'hui de nombreuses sources d'information. Toutefois, il reste peu confiant dans sa capacité à gérer de façon autonome sa santé, même dans le cas de maux bénins. Il reste a fortiori très désemparé dans des situations d'urgence ou en cas de maladie grave.

Pour développer les bons réflexes en termes de santé, il faut les acquérir jeune. En complément du rôle de premier plan joué par les parents, l'école a une part de responsabilité à l'égard de la santé des élèves et de la préparation à leur future vie d'adulte.

Ainsi, comme il existe une éducation civique ou une initiation à la sécurité routière à l'école, il apparaît donc normal de mettre en place une éducation à la santé complète (hygiène, alimentation, activité physique, gestes de premier secours, identification des symptômes...) dès le plus jeune âge pour permettre aux futurs patients d'être acteurs de leur santé.

### **Proposition 2 : valoriser l'automédication responsable auprès des patients en lançant une campagne institutionnelle d'envergure sur les bons réflexes à adopter**

- ***L'Afipa demande qu'une campagne institutionnelle de sensibilisation aux bons réflexes de l'automédication soit lancée***

A l'instar de ce qui a été fait pour les antibiotiques, l'Afipa demande qu'une campagne de communication institutionnelle de même envergure soit mise en place pour l'automédication responsable.

L'Afipa souhaite prendre part à cette campagne de sensibilisation qui reprendrait les thèmes fondamentaux de l'automédication (conseil du pharmacien, accroissement de l'autonomie, liberté, gain de temps, sécurité) et valoriserait auprès de tous les français les bons réflexes à adopter pour s'automédiquer de façon responsable et éviter les mésusages.

### **Proposition 3 : clarifier l'offre des médicaments d'automédication avec un packaging adapté**

- ***L'Afipa souhaite que le recours aux marques ombrelles soit favorisé et, afin de garantir une bonne information du patient, envisage la création d'un logo spécifique aux médicaments d'automédication***

Les marques sont un gage d'identification, de sécurité et d'engagement des industriels. Elles participent à la réassurance du patient sur l'origine des médicaments ou des produits d'autres statuts (dispositifs médicaux, compléments alimentaires commercialisés par des laboratoires pharmaceutiques) qui peuvent être utilisés en automédication responsable.

L'Afipa souhaite ainsi que les marques incluant des statuts de produits différents (ou des indications différentes) soient reconnues.

Toutefois, dans ce cadre, le patient doit pouvoir déterminer facilement si les médicaments qu'il utilise sont adaptés à une automédication responsable. Pour ce faire, quoi de plus simple qu'un identifiant identique, qui permettrait à chacun de savoir si un médicament est utilisable ou non dans le cadre de l'automédication ? Ce logo permettrait en outre de limiter les cas de mésusage ou d'automédication irresponsable qui peuvent intervenir au sein du foyer lorsque le patient recourt à son armoire à pharmacie.

## TROIS PROPOSITIONS DE L'AFIPA POUR ELARGIR LE CHAMP DE L'AUTOMÉDICATION RESPONSABLE

### **Proposition 4 : élargir le champ de l'automédication responsable à certains traitements chroniques sans gravité**

- ***L'Afipa demande qu'une réflexion soit lancée sur certains traitements chroniques qui pourraient être adaptés à l'automédication responsable***

Après un premier diagnostic médical, le patient autonome est à même d'identifier les symptômes de certaines pathologies chroniques sans gravité dont il peut souffrir occasionnellement ou plus régulièrement (migraine, cystite, arthrose du genou...) et à recourir avec le conseil de son pharmacien à un traitement adapté.

Dans ces cas, et après un diagnostic initial qui a permis d'éliminer tout risque de pathologie grave, le patient peut recourir à l'automédication avec le conseil de son pharmacien.

### **Proposition 5 : permettre aux patients d'accéder à des médicaments d'automédication déjà disponibles dans d'autres pays européens**

- ***Afin de répondre aux besoins des patients, l'Afipa demande la reconnaissance mutuelle des délistages ayant été déjà acceptés dans les autres pays européens et la protection des données de délistages pendant un certain temps pour le premier laboratoire dont la demande est acceptée***

Les délistages, qui sont un changement de statut de prescription médicale obligatoire au statut de prescription facultative, pour un médicament dans une indication, une présentation et un dosage spécifiques, doivent devenir une source importante de médicaments d'automédication car ils sont une réponse aux besoins des patients, des pharmaciens et des médecins.

Nombre de délistages ont été acceptés dans les autres pays européens. Ces médicaments délistés sont utilisés quotidiennement par des patients allemands, anglais, italiens... : ils pourraient ainsi faire l'objet de délistage en France.

Le délistage est pour les laboratoires un processus long et ardu. Il s'agit en effet de conduire des études cliniques qui démontrent l'efficacité et la sécurité dans une indication déjà reconnue en automédication ou dans une nouvelle indication thérapeutique.

Pour encourager les industriels dans cette voie, il est nécessaire de créer un environnement juridique favorable à l'innovation et de permettre au laboratoire qui aura fait le délistage de protéger ses données pendant trois années.

**Proposition 6 : valoriser les médicaments d'automédication issus de remboursements dans le parcours de soin en remplaçant le terme de SMR insuffisant**

- ***L'Afipa propose que les termes Service Médical Rendu insuffisant soient remplacés par la dénomination « soumis à une prise en charge individuelle », une terminologie plus claire et plus positive pour l'avenir de ces produits en automédication***

Les médicaments d'automédication peuvent être issus d'un déremboursement suite à la réévaluation du Service Médical Rendu. Le SMR dit insuffisant ayant à tort une connotation négative en terme d'efficacité, le médicament déremboursé a une image de médicament inefficace qui nuit au développement de l'automédication.

**DEUX PROPOSITIONS DE L'AFIPA  
POUR INCITER LES PROFESSIONNELS DE SANTE  
A CONSEILLER A LEURS PATIENTS L'AUTOMEDICATION RESPONSABLE  
POUR LES PATHOLOGIES BENIGNES**

**Proposition 7 : former au cours de leurs études les professionnels de santé à l'automédication responsable**

- ***L'Afipa demande que des modules dédiés à l'automédication responsable soient mis en œuvre dans le cadre des études de médecine ou de pharmacie.***

Les pharmaciens et les médecins doivent être associés au développement de l'automédication responsable, telle que définie par l'OMS.

Mais, ce thème n'est pas à ce jour intégré dans les études de médecine ou de pharmacie. Ainsi, les professionnels de santé, pharmaciens ou médecins généralistes, sont souvent peu équipés pour répondre de façon adéquate aux demandes de plus en plus nombreuses de leurs patients. Il est donc nécessaire qu'ils soient formés aux médicaments de PMF et à leur usage pendant leurs études.

**Proposition 8 : lancer une réflexion pour inciter les pharmaciens et convaincre les médecins à conseiller à leurs patients de recourir à l'automédication responsable**

- ***L'Afipa demande qu'une grande réflexion avec les autorités et les politiques – à laquelle elle serait associée - soit lancée sur le mode incitatif à adopter auprès des médecins et des pharmaciens.***

Il est fondamental d'associer les médecins et les pharmaciens au développement de l'automédication responsable, stratégie thérapeutique à part entière qui permet aux médecins de se consacrer à des pathologies plus graves. En effet, même si les médecins doivent rester associés aux prises médicamenteuses de leurs patients, il leur devient de plus en plus difficile de consacrer une partie de leurs consultations à prescrire des traitements pour des symptômes de la vie quotidienne.

Quant aux pharmaciens, c'est l'évolution toute entière de l'officine et du marché, qui leur donne une place fondamentale dans le développement du conseil pharmaceutique adapté aux médicaments d'automédication.